

Séance du 29 JANVIER 2008

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	9

DATE DE LA CONVOCATION

22 JANVIER 2008

L'an deux mil huit et le vingt neuf du mois de janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAYE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

Présents : CHANDEZON J., - CHAMPLLOT C., Adjoint - LORADOUX AM. - SERVIER G. conseillers

Représenté : ASTIER JP. (pouvoir à LORADOUX A.M.) - BASSET E. (pouvoir à G. SERVIER) - DUPONT B. (pouvoir à B. FAYE) - OLENYEZ P. (pouvoir à C. CHAMPLLOT)

Secrétaire de séance : Anne Marie LORADOUX

OBJET :
APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, leur entretien.

Monsieur Le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 29 mars 2006, le conseil municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

A l'issue de cette étude, et par délibération du 11 septembre 2007, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 12 novembre 2007 au 13 décembre 2007 en mairie d'Olloix.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur,

259

VT

CT
↓
MM
Sector 3

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexés.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 29 janvier 2008

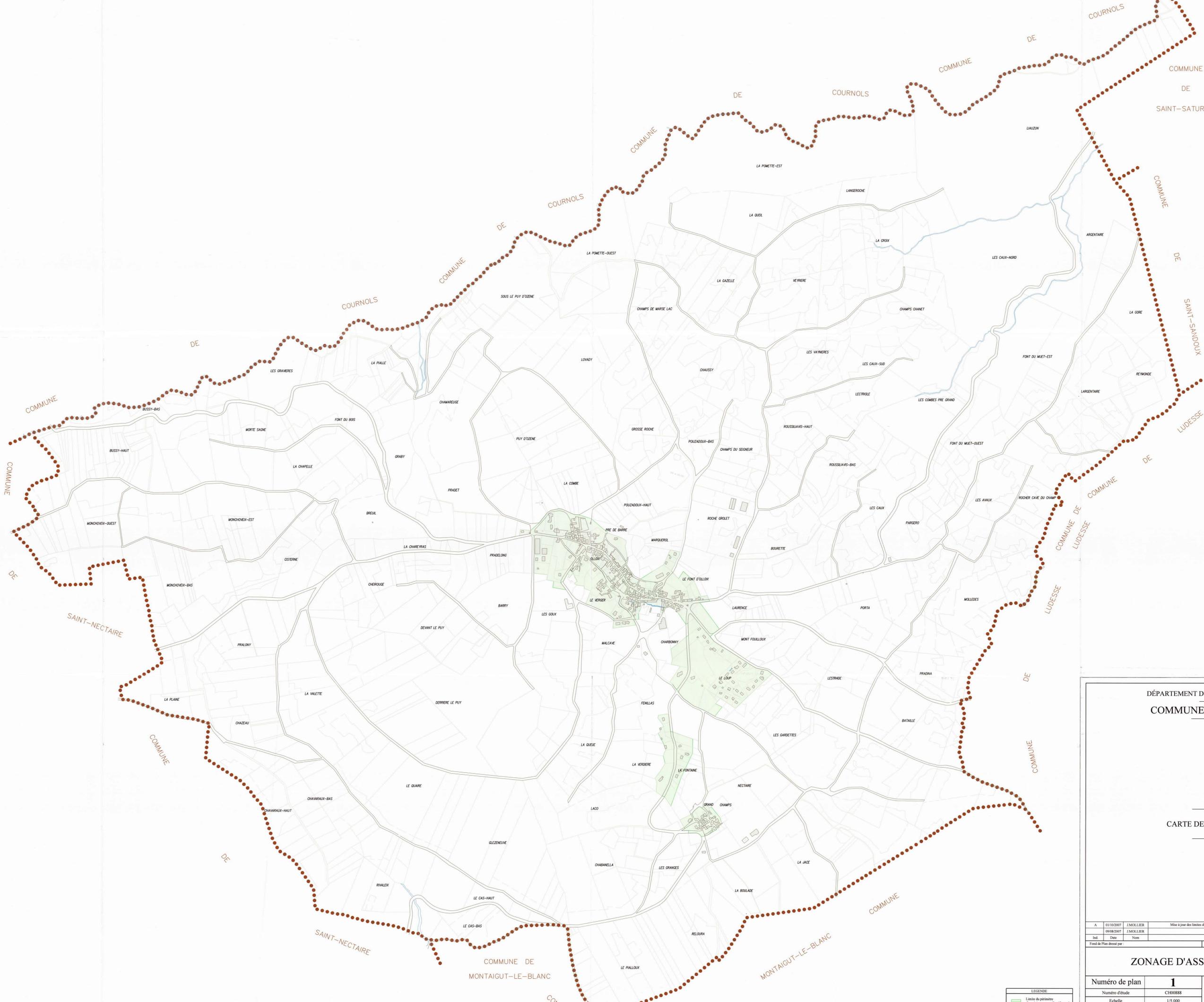
Le Maire,
Bernard FAYE



**REÇU A LA PRÉFECTURE
DU PUY-DE-DÔME**

- 4 FEV. 2008

**ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND**



DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
—
COMMUNE D'OLLOIX

CARTE DE ZONAGE

A	01/10/2007	J.MOLLIER	Mise à jour des limites du périmètre d'assainissement collectif actuel	ML.TEILLOT
	09/08/2007	J.MOLLIER	Prevision suite	ML.TEILLOT
Ind	Date	Nom	Modification	Ventile

Fond de Plan dressé par : Nom du fichier : C100888_ZON.dwg

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Numéro de plan	1	<p>Agence de CHAMALIERES 74 bis, Avenue des Thiermes B.P. 93 63040 CHAMALIERES CEDEX Tel. 04 73 19 89 80 E-mail: Agence.Chamaliere@safege.fr</p>
Numéro d'étude	C100888	
Echelle	1/5 000	
Chef de projet		ML.TEILLOT

LEGENDE:
Limite du périmètre d'assainissement collectif actuel